

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 14 janvier 2019

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 14<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2019, 20h à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, madame la conseillère Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. La directrice générale adjointe / greffière-trésorière et le greffier-trésorier adjoint sont également présents. Madame la conseillère Natasha Desbiens est absente.**

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 29 novembre, 3, 17 et 19 décembre 2018
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de janvier 2019
5. Période de questions:
  - 5.1 Membres du Conseil
  - 5.2 Public

**ADMINISTRATION:**

6. Adoption d'une résolution pour modifier l'annexe 1 du règlement d'emprunt numéro 2018-1063
7. Autorisation demande de subvention MRC
8. Autorisation de signature – Contrat de services informatiques
9. Achat d'équipements au fonds de roulement
10. Embauche – Coordinatrice en gestion financière
11. Contribution Association du Lac la Retenue
12. Cotation à l'UMQ et au carrefour humain
13. Assises 2019 UMQ
14. Activité – Chambre de commerce
15. Mandat vidéo corporative-documentaire
16. Demande de gratuité pour l'utilisation du Centre sportif – ACAMV
17. Entente – Maison des jeunes La Piôle

**TRAVAUX PUBLICS**

18. Autorisations d'appels d'offres 2019
19. Autorisation de dépenses – Acquisition d'une gratte à trottoir
20. Nomination contremaître

**URBANISME:**

21. Adoption du règlement numéro 2018-1072 modifiant le règlement de zonage # 2014-976 et ses amendements.
22. Demande de dérogation mineure – 244, rue Notre-Dame
23. Motion de remerciement

**LOISIRS :**

24. Programme de demande – Emplois d'été Canada 2019

**DIVERS**

25. Périodes de questions :
  - 25.1 Membres du Conseil
  - 25.2 Public
26. Levée / Ajournement

- 2019-01-01      2. **Adoption de l'ordre du jour**  
Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.
- 2019-01-02      3. **Adoption des procès-verbaux du 29 novembre, 3, 17 et 19 décembre 2018**  
Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 29 novembre, 3, 17 et 19 décembre 2018 tels que rédigés par le directeur général et le greffier-trésorier adjoint.
- 2019-01-03      4. **Adoption du paiement des dépenses du mois de janvier 2019**  
Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de janvier 2019, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.
5. **Période de questions :**  
Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :
- Aucun commentaire
- De la part de l'assistance :
- Usine d'eau potable
- La période de questions a débuté à 20h02 et s'est terminée à 20h04.

#### **ADMINISTRATION**

- 2019-01-04      6. **Adoption d'une résolution pour modifier l'annexe 1 du règlement d'emprunt numéro 2018-1063**  
**Considérant** que le 3 juillet 2018, le conseil adoptait le Règlement numéro 2018-1063 décrétant une dépense de 3 555 000 \$ et un emprunt de 3 555 000 \$ pour l'achat d'un terrain, la construction et l'aménagement du parc des Saphirs;  
**Considérant** que la municipalité de Boischatel a procédé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à une demande d'approbation du règlement numéro 2018-1063;  
**Considérant** la demande du MAMH à l'effet que l'annexe 1 du règlement doit être modifiée afin de représenter les estimations du projet plus précisément;  
**Considérant** les dispositions de l'article 1076 du Code municipal du Québec (c. 27.1) qui permettent au conseil de modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et n'augmente pas la charge des contribuables;  
**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement:
- Que l'annexe 1 du règlement numéro 2018-1063 soit amendée et que le nouveau document constituant l'Annexe 1 fasse partie intégrante du règlement;
  - Que l'annexe 1 amendée du règlement numéro 2018-1063 soit jointe à la présente résolution comme « ANNEXE 1 - amendée ».
- 2019-01-05      7. **Autorisation demande de subvention MRC**  
**Considérant** que la Municipalité souhaite obtenir une aide financière pour la construction du Parc des Saphirs;  
**Considérant** que des fonds sont disponibles à la MRC de La Côte-de-Beaupré pour ce type de projet via les Fonds réservés à des fins de développement régional;  
**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale adjointe/greffière-trésorière à formuler une demande d'aide financière à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

- 2019-01-06 8. **Autorisation de signature – Contrat de services informatiques**
- Considérant** la nécessité de détenir un support informatique adéquat pour le bon fonctionnement des équipements informatiques, téléphoniques et le système de caméras;
- Considérant** l'offre reçue de Services Info-Comm;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de la compagnie Services Info-Comm pour un tarif horaire de 56\$/heure plus les taxes applicables, tel qu'indiqué dans l'offre de services et d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à signer les documents nécessaires.
- 2019-01-07 9. **Achat d'équipements au fonds de roulement**
- Considérant** la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour l'administration et le service des travaux publics;
- Considérant** que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2019 selon la liste soumise;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement de procéder à l'acquisition des équipements pour un montant de 19 902.91 \$. Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1er janvier 2020 pour une période de trois (3) ans.
- 2019-01-08 10. **Embauche – Coordonnatrice en gestion financière**
- Considérant** que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'une coordonnatrice en gestion financière;
- Considérant** que la candidate rencontre les exigences;
- Considérant** la recommandation de la directrice générale adjointe / greffière-trésorière;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser l'embauche de madame Sabrina Laroche comme coordonnatrice en gestion financière selon les échelles salariales en vigueur et les conditions prévues. Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer le contrat d'embauche.
- 2019-01-09 11. **Contribution Association du Lac la Retenue**
- Considérant** la demande de l'Association du Lac la Retenue;
- Considérant** que le Lac la Retenue est l'affluent principal de la prise d'eau potable de la Municipalité;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de contribuer pour un montant de 2 000 \$ pour la contribution annuelle.
- 2019-01-10 12. **Cotisation à l'UMQ et au Carrefour humain**
- Considérant** la réception de l'avis de cotisation annuelle de l'UMQ et du Carrefour du capital humain;
- Considérant** que les membres du Conseil en ont pris connaissance;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain pour l'année 2019 au montant de 9 590.16 \$ taxes incluses.

- 2019-01-11 13. **Assises 2019 UMQ**  
**Considérant** que les assises annuelles 2019 de l'UMQ se tiendront du 9 au 11 mai 2019 à Québec;  
**Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement de procéder à l'inscription de quatre (4) membres du Conseil qui désirent participer aux Assises 2019 de l'Union des municipalités du Québec et d'autoriser les dépenses se rattachant à la participation à ce congrès.
- 2019-01-12 14. **Activité – Chambre de commerce**  
Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de procéder à l'achat d'une (1) carte pour un élu pour l'activité « Point de vue : Conférence de Justin Trudeau, premier ministre du Canada » organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Québec qui se tiendra le 25 janvier 2019 au coût de 85 \$/carte, plus les taxes.
- 2019-01-13 15. **Mandat vidéo corporative-documentaire – 100e**  
**Considérant** que le conseil juge opportun de mandater une firme afin de réaliser une vidéo corporative-documentaire sur Boischatel;  
**Considérant** qu'un plan de production de la vidéo a déjà été préparé;  
**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que le Conseil autorise le mandat de la firme DFMotion inc. pour un montant de 8 000 \$, plus les taxes.
- 2019-01-14 16. **Demande de gratuité pour l'utilisation du Centre sportif – ACAMV**  
**Considérant** que le Symposium de peinture de Boischatel organisé par l'Association culturelle et artistique de la Maison Vézina (ACAMV) aura lieu les 24, 25 et 26 mai 2019 au Centre Sportif de Boischatel;  
**Considérant** la demande formulée le 7 janvier dernier par le président du comité organisateur du symposium;  
**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser la location à titre gratuit pour l'utilisation du Centre sportif pour le Symposium de Boischatel pour les dates déterminées.
- 2019-01-15 17. **Entente – Maison des jeunes La Piôle**  
**Considérant** que l'entente avec la Maison des jeunes La Piôle s'est terminée en 2018;  
**Considérant** qu'au terme de cette période, la Municipalité se réserve le droit de la renouveler avec ou sans modification;  
**Considérant** la subvention de la MRC de La Côte-de-Beaupré provenant du Fonds de développement régional, octroyée aux municipalités pour financer des projets émanant d'organismes à but non lucratif;  
**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement :
  - D'octroyer un montant n'excédant pas 2 500 \$ à la Maison des jeunes via les sommes provenant du Fonds de développement régional de la MRC pour l'acquisition d'ameublement et d'équipement de bureau;
  - De renouveler l'entente intervenue entre la municipalité de Boischatel et la Maison des jeunes pour une période d'un an, le tout pour un montant de 10 000 \$.
  - De plus, d'autoriser la greffière-trésorière à signer ladite entente.

## TRAVAUX PUBLICS

### 2019-01-16 18. Autorisations d'appels d'offres 2019

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à des appels d'offres pour le Service des travaux publics;

**Considérant** les articles 934 à 936 du Code municipal du Québec, concernant l'adjudication des contrats municipaux par appels d'offres publics ou sur invitation;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder aux appels d'offres suivants :

- Acquisition d'un camion de type « pick-up »
- Réfection pavage 2019
- Fourniture de conteneurs pour l'écocentre 2019
- Services professionnels – Réfection des rues Tardif, Vézina et des Grès

### 2019-01-17 19. Autorisation de dépenses – Acquisition d'une gratte à trottoir

**Considérant** que la Municipalité désire acquérir une gratte à trottoir pour le chargeur sur roues afin d'accélérer les opérations de déneigement;

**Considérant** la soumission de la compagnie Robitaille Équipement inc.;

**Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que le Conseil autorise l'achat d'une gratte à trottoir pour un montant de 24 999.01 \$, taxes incluses. Cette somme sera prise au fonds de roulement dès le 1er janvier 2020 pour une période de 3 ans.

### 2019-01-18 20. Nomination contremaître

**Considérant** la création du poste de contremaître au service des travaux publics;

**Considérant** la recommandation du directeur général;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à la nomination de monsieur Guillaume Laberge à titre contremaître rétroactivement au 1er janvier 2019.

## URBANISME

### RÈGLEMENT #2018-1072

**Règlement numéro 2018-1072 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin d'abroger la zone H1-038, de modifier les limites des zones H1-039, H2-040, H2-041 et H2-046, de modifier les usages et normes d'implantation des bâtiments dans les zones H2-040 et H2-041 et de créer de nouvelles zones "conservation et parcs".**

**Considérant** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 23 octobre 2018;

**Considérant** qu'avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon à la séance du 5 novembre 2018 ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu unanimement ce qui suit :

#### ARTICLE 1

L'annexe I, intitulée « PLAN DE ZONAGE », du règlement de zonage # 2014-976 est modifiée de la façon suivante :

- La zone H2-040 est agrandie afin d'inclure une partie de la zone H1-038 au nord-ouest, une partie de la zone H1-039 au nord-est, une portion de la zone H2-041 à l'est et une portion de la zone H2-046 située sur une partie des lots 4 209 035 et 4 209 036, au sud;
- La zone Cn1-072 est créée à même une portion de la zone H1-039 afin d'inclure un milieu naturel situé sur une partie des lots 4 207 948 à 4 207 951;
- La zone Cn1-073 est créée à même la portion résiduelle de la zone H1-038 et une portion de la zone H2-040 afin d'inclure un milieu naturel situé sur le lot 5 832 869;
- La zone Cn1-074 est créée à même une partie de la zone H2-040 afin d'inclure un milieu naturel situé sur les lots 5 608 263 et 5 208 264;
- La zone Cn1-075 est créée à même une portion des zones H2-041 et H1-039 afin d'inclure un milieu naturel situé sur une partie des lots 4 207 947 et 4 207 948.
- La zone H1-038 est supprimée;
- La zone H2-041 est renommée M1-041.

Le tout tel que démontré à l'annexe 1 faisant partie intégrante du présent règlement.

#### ARTICLE 2

Modifications à l'annexe J intitulée « **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS** » du règlement de zonage # 2014-976 :

- La grille des spécifications pour la zone H1-038 est supprimée.
- La grille des spécifications pour la zone H2-040 est modifiée de la façon suivante :
  - Pour le groupe d'usages « H1 - Logement », les bâtiments de typologie « en rangée » sont retirés;
  - Tous les usages des groupes d'usages « C - Commerces de consommation et de services » et « P – Public » sont retirés.

- La grille des spécifications pour la zone H2-041 est modifiée de la façon suivante :
  - La zone H2-041 est renommée M1-041;
  - Pour le groupe d'usages « H1 - Logement », les bâtiments de typologie « jumelé » et « en rangée » sont retirés;
  - Pour le groupe d'usages « C - Commerces de consommation et de services », les groupes « C4 – Restaurant et traiteur » et « C6 – loisir et divertissement » sont retirés;
  - La note relative à l'absence de marge de recul combinée applicable à un bâtiment de typologie « jumelé » ou « en rangée » est retirée;
  - La marge de recul arrière pour un projet intégré est retirée
  - La norme particulière autorisant les projets intégrés dans la zone est retirée.
- Les grilles des spécifications pour les zones Cn1-072 à Cn1-075 sont créées
  - Le groupe d'usages autorisé dans ces zones et « F3-Conservation du milieu naturel »
  - Aucun usage particulier, aucune norme d'implantation ou de dimensions de bâtiment principal, ni aucune autre norme particulière n'est ajouté.

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**2019-01-19    21. Adoption du règlement numéro 2018-1072 modifiant le règlement de zonage # 2014-976 et ses amendements**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le *Règlement numéro 2018-1072 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin d'abroger la zone H1-038, de modifier les limites des zones H1-039, H2-040, H2-041 et H2-046, de modifier les usages et normes d'implantation des bâtiments dans les zones H2-040 et H2-041 et de créer de nouvelles zones "conservation et parcs".*

**2019-01-20    22. Demande de dérogation mineure – 244, rue Notre-Dame**

**Considérant** le règlement # 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Boischatel;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure pour le lot 4 209 652, situé au 244, rue Notre-Dame afin de rendre réputée conforme une marge de recul latérale combinée minimale du bâtiment principal existant de 5.2 m au lieu de 6 m tel que prévu dans la zone H1-028 du règlement de zonage # 2014-976;

**Considérant** que cette demande a été présentée au comité consultatif d'urbanisme;

**Considérant** l'étude faite par les membres du conseil municipal sur cette demande;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'accepter la dérogation visant à autoriser une marge de recul latérale combinée minimale du bâtiment principal existant de 5.2 m au lieu de 6 m.

**2019-01-21    23. Motion de remerciement**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de présenter une motion de remerciement à M. Guy Marcoux pour son apport exceptionnel et son excellent travail au sein du Comité consultatif d'urbanisme de Boischatel pendant 37 ans.

## LOISIRS

2019-01-22    24. Programme de demande – Emplois d'été Canada 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le directeur du Service des loisirs et de la culture à formuler une demande d'aide financière à Emplois d'été Canada 2019.

## DIVERS

25. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Déneigement
- Rue Dugal
- Cabane de pêche

La période de questions a débuté à 20h16 et s'est terminée à 20h20.

2019-01-23    26. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h21.

ASSISTANCE :    4 personnes

---

Benoit Bouchard  
Maire

---

Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint

*« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*